Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221209-DEL2022_56-DE

publié le 12 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022 - 56

TARIF PRESTATION PAYE 2023

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 novembre à 16 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLEANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents et pouvoirs : 22
Quorum : **16**
Date de convocation : 23 novembre 2022

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel – Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick – Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal – Adjointe au maire de Sermaises
- Madame MELZASSARD Corinne - Conseillère municipale de Château-Renard
- Monsieur MESAS Jacques – Maire de Beaugency
- Monsieur TURPIN Joël – Maire de Saint Martin d'Abbat
- Monsieur CHOUIN Stéphane – Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William – Maire de La Neuville sur Essonne
- Madame MARTIN Pauline – Présidente de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre – Conseiller Départemental

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- Madame DURAND-GABORIT Anne	à	Monsieur PELLE Jean-Michel
- Monsieur RAT Emmanuel	à	Madame MARTIN Valérie
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé	à	Madame MARTIN Pauline
- Monsieur CAMMAL Francis	à	Monsieur BRICHARD Gérard
- Monsieur LACROIX Bruno	à	Monsieur TURPIN Joël
- Madame FLEURY Line	à	Madame GALZIN Florence

Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le
ID : 045-284500261-20221209-DEL2022_56-DE

Etaient absents et excusés :
Madame LEVY Véronique - Madame GAY Catherine

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 7 avril 2015 le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre un service de prestation paye, avec la tarification suivante :

- Un forfait d'adhésion fixé à :
  - Moins de 10 agents : 150 euros
  - De 11 à 50 agents : 350 euros
  - De 51 à 100 agents : 550 euros
  - De 101 à 200 : 800 euros
  - 250 euros par tranche de 100 agents supplémentaires
- Puis un tarif au bulletin fixé à 3,80 €

Il est proposé de reconduire ces conditions pour l'année 2023.

Approuvé à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 09 DEC. 2022

La Présidente

Florence GALZIN